

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1028<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue par consultation écrite le 10 mars 2010

---

ONT RÉPONDU : le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli; Mme Francine Girard; M. Gilles Lavigne; M. Pierre Moreau; M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Yves Langelier; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Jean-Pierre Blondin, le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont, un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron, le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, un officier de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry, le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont  
SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier  
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

CE-1028-1 Mesure académique en lien avec la grève des chargés de cours membres du SCCUM  
- Proposition relative au report de la date limite pour l'abandon des cours avec frais

---

A-33/1028<sup>e</sup>/737

Considérant que la date limite prévue au calendrier universitaire pour l'abandon d'un cours (avec frais) pour le trimestre d'hiver 2010 avait été fixée au 12 mars, et considérant la tenue d'une grève générale des chargés de cours membres du SCCUM, les membres de la Commission des études ont été consultés sur le report de la date limite pour l'abandon des cours avec frais. La consultation a été tenue par courriel le 10 mars 2010, et a donné lieu à l'adoption de la mesure proposée.

Considérant le déclenchement de la grève générale illimitée par les chargés de cours membres du SCCUM et des journées de grève qui ont précédé, l'Université estime opportun de reporter la date limite prévue pour l'abandon des cours avec frais, fixée au 12 mars 2010;

Considérant l'article 6.12 a) du *Règlement des études de premier cycle* selon lequel « L'étudiant qui, pour un motif sérieux, désire abandonner un cours alors que le délai de modification de l'inscription est écoulé, doit présenter une demande écrite et motivée au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. »;

Considérant que, tant le calendrier universitaire que les calendriers facultaires fixent au 12 mars la date limite pour abandonner un cours;

La Commission des études, après consultation, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, décide :

- de reporter la date limite du 12 mars fixée pour un abandon de cours avec frais [article 6.12 a) du Règlement des études de premier cycle] pour les cours affectés par l'arrêt de travail des chargés de cours. La nouvelle date d'abandon sera déterminée en fonction de la reprise des activités et, dans tous les cas, ne pourra dépasser la date fixée pour le début des évaluations finales;
- d'ajuster la date limite fixée pour un abandon de cours à horaire particulier en fonction du principe d'un abandon avant la 11<sup>e</sup> séance de cours pour les cours affectés par l'arrêt de travail des chargés de cours;
- de demander aux autorités facultaires d'en aviser les étudiants;

conformément au document A-33/1028<sup>e</sup>/737.

Adopté tel que présenté le 23 mars 2010 – délibération CE-1029-2.1

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier